

## **Iniquité du rapport de force : les effets pervers des audiences du BAPE**

### **Résumé :**

Cet article présente une partie des résultats issus d'une recherche exploratoire portant sur la qualité de vie et le bien-être de citoyens vivant à proximité d'un dépotoir et plus particulièrement sur les effets qu'entraînent les audiences publiques sur l'environnement organisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette analyse ciblée des données permet d'illustrer les rapports de force entre les acteurs lors de ce processus de consultation, mais aussi d'aborder les iniquités perçues par les citoyens et leurs effets sur les actions collectives et individuelles. De prime abord, les actions choisies par les citoyens pour s'ajuster au stresser sont collectives, où un engagement permet d'augmenter le rapport de force. Toutefois, la perception d'une absence de résultats et l'accentuation de l'iniquité du rapport de force entre les acteurs sont à l'origine d'un désengagement collectif de certains. En réponse à ce désengagement, les citoyens montrent un recours plus important à des actions d'ajustement individuelles qui permettent d'une façon indirecte d'avoir des retombées collectives.

**Auteur :** Richard Rioux, Candidat à la maîtrise en communication, profil recherche, Département de communication sociale et publique / Cinbiose, Université du Québec à Montréal, [rioux.richard@courrier.ugam.ca](mailto:rioux.richard@courrier.ugam.ca)

## **1. Introduction**

Dans le cadre d'une recherche exploratoire en santé environnementale (Rioux et Aurousseau, 2011), nous avons documenté l'état de bien-être et la qualité de vie de résidentes et résidents demeurant à proximité d'un lieu d'enfouissement technique (LET), communément appelé dépotoir. L'un des éléments marquants de cette recherche est la mise en évidence de multiples modalités de régulation choisies par les citoyens afin de s'ajuster aux différents stressseurs induits par la présence d'un LET dans le quartier. Pour cet article, nous proposons de discuter des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de leurs effets sur les citoyennes et citoyens lorsque ces derniers considèrent ce processus comme un stressseur auquel ils sont confrontés.

### **1.1. Le BAPE et les audiences publiques**

Depuis 1976, le BAPE est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qui est mandaté par ce dernier pour évaluer les différents projets industriels se développant sur le territoire québécois. En plus d'éclairer la prise de décision gouvernementale, le BAPE a pour mission de permettre aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie. En somme, les actions menées par le BAPE permettent aux promoteurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyennes et citoyens pour améliorer leurs projets et ainsi favoriser une cohabitation harmonieuse (BAPE, 2012). Pour

répondre à son mandat, le BAPE se base sur la définition du développement durable telle qu'elle apparaît dans la loi correspondante (L.R.Q., chapitre D-8.1.1). Ainsi, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Afin d'assurer la durabilité d'un projet, le BAPE effectue plusieurs évaluations environnementales. En plus d'informer les acteurs concernés par ce développement, le BAPE peut s'enquérir d'un mandat d'enquête et d'audiences publiques dans le but d'approfondir des questions relatives à la qualité de l'environnement. Une demande d'audiences publiques provient d'un individu, d'un organisme ou d'une municipalité qui désire obtenir de l'information, exprimer ses préoccupations ou se prononcer sur un projet. À la fin de ce processus, le rapport est rendu public et inclut des recommandations pour le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces recommandations guident le ministre en vue de la délivrance, ou non, du certificat autorisant le début des travaux liés à la demande du promoteur.

## **2. Stresseurs, inconfort, modalité et stratégie**

En augmentant l'attention portée sur des éléments présentant un potentiel de risque pour l'environnement et la santé, la tenue des audiences publiques du BAPE agit sur les citoyens comme un stresseur supplémentaire dans leur quotidien. Nous entendons par stresseur, tout agent physique, chimique ou psychologique produisant une réaction psychologique et physiologique non spécifique de l'organisme (Selye, 1975). Cela dit, nous préférons le concept d'inconfort à celui de stress pour comprendre la réaction des personnes à un stresseur. Par son caractère plus général, l'inconfort, tel que défini par Mongeau et Tremblay (2002), permet d'inclure les situations où la stimulation de l'organisme n'est pas seulement excessive, mais où elle se trouve aussi insuffisante ou dissonante par rapport aux habitudes ou attentes de l'individu. L'inconfort correspond donc à une tension ou à une variation inhabituelle des stimuli engageant une action d'ajustement.

En réponse à l'inconfort, l'individu adopte des modalités de régulation qui ont été définies en santé au travail par Major et Vézina (2011) comme étant « des comportements, des savoir-faire, des attitudes que la personne développe pour parvenir à maintenir l'équilibre entre ce qu'elle est et son environnement. » Bien que les auteures précitées n'en fassent pas état, les modalités peuvent s'organiser en stratégies. La distinction entre les concepts : modalité et stratégie, est inspirée des travaux de Crozier et Friedberg (1981) qui précisent qu'un individu adoptera une stratégie non seulement parce qu'il en voit l'opportunité,

mais aussi parce qu'il a les capacités nécessaires – matérielles, affectives, cognitives, relationnelles – pour en assumer les risques et les difficultés. Les stratégies sont donc composées de modalités actives où même la passivité résulte d'une forme de choix. Ainsi, ces choix doivent permettre à l'individu de poursuivre des objectifs qui sont multiples.

### **2.1. Les acteurs concernés**

Dans le cas des audiences publiques, plusieurs acteurs sont concernés. À l'image de Grossman (2010), nous qualifions l'acteur comme celui qui agit, individuellement ou collectivement, en participant au processus de prise de décision. Trois catégories d'acteurs ou de parties prenantes sont identifiées lors des audiences du BAPE.

Le premier groupement est celui composé des représentants du promoteur. Avant la tenue des audiences, ces personnes doivent produire une étude d'impact démontrant la justification du projet, ses répercussions et ses variantes tout en décrivant le milieu naturel et humain ainsi que les mesures d'atténuation des effets indésirables qui sont prévues. Lors des audiences, le promoteur et son équipe sont présents afin de répondre aux questions et d'apporter certaines justifications quant au développement de leur projet. La deuxième classe d'acteurs, nommés personnes-ressources, regroupe des individus provenant de ministères, d'organismes, de municipalités ou de milieux scientifiques qui ont été choisis pour fournir leur expertise sur des questions légales, techniques ou

pratiques en lien avec le projet à l'étude. Finalement, le troisième groupe d'acteur est composé des citoyennes et citoyens. Pour le BAPE (2012), le citoyen est un expert de son milieu. Il demeure à proximité du projet et aura à vivre avec les répercussions positives et négatives du projet. Son savoir, ses opinions et ses suggestions peuvent ainsi servir à bonifier un projet et influencer sur la décision finale. Afin de jouer ce rôle, le citoyen s'informe, pose des questions et dépose un mémoire pour exposer clairement son argumentaire à l'endroit du projet.

## **2.2. Les rapports de place**

La présence de ces acteurs est intimement liée à la structuration sociale et ainsi, aux rapports de place entre les individus. Les relations entre les acteurs ne sont pas une simple juxtaposition d'individus indépendants les uns des autres, mais un processus dynamique qui modifie en permanence les acteurs impliqués (Fischer 2009). Pour Marc et Picard (2008), la caractérisation du rapport de place prend compte des déterminants sociaux (par exemple : le genre, le statut social), interactionnels (par exemple : une relation conjugale ou amicale) ou subjectifs (par exemple : la visée stratégique d'un acteur dans le but de convaincre ou d'influencer). Les rapports de place tels qu'abordés par Bateson (1977) présentent les relations comme étant soit symétriques ou complémentaires. Orgogozo (1988) a prolongé la distinction de ces types de relations en leur donnant un aspect positif et négatif. Ainsi, une relation symétrique positive sera caractérisée par un respect mutuel, des échanges

positifs, une collaboration et une émulation entre les acteurs pouvant aller jusqu'à une concurrence saine des individus. Dans le cas d'une relation symétrique négative, la concurrence fait place à une rivalité destructrice, où les partenaires de la relation utilisent ruse, tricherie, rejet et haine envers l'autre partenaire. Dans l'autre opposé, les relations complémentaires positives se présentent par une satisfaction mutuelle des partenaires et un respect de leurs différences respectives où la relation d'échange évolue sous forme de transaction (donner-recevoir). Si ces relations deviennent complémentaires négatives, une dépendance entre les individus se crée. L'un des partenaires nie les besoins de l'autre afin de parvenir à ses fins. Dans la mesure où il y a alternance entre les interactions symétriques et complémentaires, Cormier (2008) parle alors d'une relation saine.

### **2.3. L'engagement**

Les études réalisées auprès de citoyennes et citoyens vivant à proximité de sites contaminés, dont les dépotoirs, ont démontré que les interactions entre les acteurs citoyens mènent à un engagement dans les actions collectives (Edelstein, 2004; Elliot *et coll.* 1997; Okeke et Armour, 2000; Page *et coll.*, 1996; Wakefield et Elliot, 2000). Dans ces études, l'engagement est régulièrement évoqué comme une action collective où ceux qui ne souhaitent pas la présence ou le développement d'un LET sont les plus enclins à dénoncer ou être actifs dans des actions d'opposition. Cette mobilisation dans le voisinage renforce les capacités de soutien social au sein de la communauté exposée aux effets du

LET et constitue une source d'information fiable au regard des concitoyens, ainsi qu'une source de pouvoir pour la communauté, mais aussi pour les individus eux-mêmes.

#### **2.4. Le désengagement**

Dans le cas où des personnes ont été engagées au sein d'actions collectives (par exemple : manifestation, audiences publiques) dans le passé, Edelstein (2004) remarque que le désengagement individuel devient une modalité d'ajustement prisée. Pour ces individus, étant donné qu'ils considèrent que les actions qui ont été réalisées n'ont pas donné les résultats escomptés, il n'y a donc pas nécessairement lieu de récidiver. Ce désengagement est aussi expliqué par certains auteurs (Edelstein, 2004; Elliot *et coll.*, 1993; Elliot et McClure, 2009; Page *et coll.*, 2006; Wakefield et Elliot, 2000) comme une désillusion et une frustration par rapport aux comportements des acteurs associés au problème (par exemple : gouvernements et promoteurs). Ces comportements sont issus de la perception des individus et d'une combinaison de facteurs contextuels. Ces facteurs sont le manque d'information, la diminution de participation ainsi qu'à une méfiance et à un sentiment d'iniquité. Dans ces conditions, alors que certains citoyens ne savent plus comment agir pour améliorer la situation, d'autres blâment l'État qui n'a pas prêté une oreille suffisamment attentive. Ainsi s'enchaîne une perte de contrôle personnel ou de pouvoir sur la situation vécue, ce qui mène à une perte de confiance envers la société.



### **3. Question**

Partant d'une connaissance préalable des différentes modalités d'ajustement mises en place par les citoyennes et les citoyens et de la reconnaissance du BAPE comme un stressor additionnel (Rioux et Aurousseau, 2011), nous nous interrogeons ici sur les effets possibles d'une perception d'iniquité sur le bien-être des résidents demeurant à proximité d'un dépotoir. La question qui nous anime est de savoir comment l'écart entre les attentes et l'expérience vécue influence-t-il la perception d'iniquité chez des citoyens vivant à proximité d'un dépotoir.

### **4. Méthodologie**

Pour cette recherche, nous avons opté pour un devis qualitatif de type exploratoire afin de documenter la situation vécue par les résidents. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus vaste qui s'intéresse aux éléments de la santé physique et physiologique des résidents.

#### **4.1. Composition de l'échantillon**

L'échantillon était composé de vingt citoyennes et citoyens résidant dans un quartier localisé à 1,5 km d'un dépotoir situé dans la grande région de Montréal. Le recrutement des participants a été effectué entre le 10 août 2009 et le 31 août 2009 par des appels téléphoniques de façon aléatoire à plusieurs foyers dont les coordonnées étaient contenues dans une liste qui regroupe les 148 résidences

du secteur. Les appels aux citoyens ont permis de rejoindre 18 des 20 répondants alors que deux participants ont pris contact avec les chercheurs et qu'un participant ne s'est pas présenté au rendez-vous. Le profil sociodémographique de l'échantillon montre que neuf participants sont des hommes, onze sont des femmes et que l'âge médian se situe entre 50 et 54 ans. Pour 11 des 20 participants, nous avons pu identifier dans les rapports d'audiences publiques au moins une participation à l'un des deux BAPE réalisés en 2003 et 2008.

Le devis de la recherche initiale (Rioux et Aurousseau, 2011) prévoyait des rencontres avec deux adultes par foyer dans le but de comparer les discours en fonction du genre ou du rapport de place dans le couple. Le recrutement effectué a donc permis de rejoindre des participants de 16 foyers différents qui se détaillent selon les situations d'habitation suivantes : quatre couples, deux participants vivant seuls et dix résidents membres d'une famille dont le nombre médian d'individus dans le foyer est de trois résidents.

#### **4.2. Composition et description du corpus**

Nous avons réalisé notre cueillette de données à l'aide d'entrevues individuelles semi-dirigées et de questionnaires complémentaires aux entretiens. Les entretiens ont eu lieu entre le 17 août et le 4 septembre 2009, à l'exception du dernier entretien qui a eu lieu le 22 septembre 2009. Cette période de l'année a été choisie puisqu'il s'agit d'un moment où les citoyens sont le plus confrontés aux nuisances associées au dépotoir (par exemple : odeurs, bruits, animaux

indésirables) en raison de la chaleur estivale et du retour des vacances. Lors de la réalisation de la recherche, un groupe citoyen était en préparation pour de nouvelles audiences publiques qui ont eu lieu en 2011.

Les entretiens présentent un temps d'enregistrement qui variait de 19 à 104 minutes, pour un temps moyen de 47 minutes. L'écart dans le temps d'enregistrement est dû à un problème technique qui a empêché d'enregistrer l'ensemble de l'une des conversations. À la fin des entretiens, les participants ont été invités à remplir un formulaire qui portait sur l'état de bien-être et de santé perçue, à l'aide de 27 questions adaptées de questionnaires normalisés (Rioux et Aurousseau, 2011).

### **4.3. L'analyse des données**

Après la consolidation de toutes nos données, nous avons procédé à deux types d'analyses. Le premier était une analyse sémantique à l'aide du logiciel Sémato (Plante *et coll.* 2010). L'utilisation de ce logiciel nous a permis de repérer les passages présentant des champs sémantiques liés aux audiences publiques. L'utilisation de cette méthode permet de bonifier l'analyse par un ajout de mots-clés dans un thème tout en nous assurant que les données présentées seront toujours les mêmes à chaque repérage de textes. Après cette extraction des prises de paroles associées au BAPE, nous avons procédé à une analyse thématique pour nommer les modalités de régulation et les regrouper en stratégies d'ajustement.

## **5. Résultats**

L'écart, entre les attentes citoyennes et les effets perçus sur la conduite des projets, entraîne chez les résidentes et résidents une perception d'iniquité et une accentuation du rapport de force entre les différents acteurs.

### **5.1. Le mandat d'information**

À titre de citoyens, les individus rencontrés utilisent les audiences publiques du BAPE pour s'informer. Cette mission du BAPE est toutefois questionnée par quelques résidents. Cinq participants considèrent que l'information qui circule du côté des experts est trop étroitement liée au discours du promoteur ou que les études produites par le promoteur sont invalides, au plan méthodologique ou fortement orientées et, de ce fait peu crédibles. Pour trois autres citoyens, la somme d'information est confondante et ils en déduisent qu'ils n'ont pas l'expertise ou le pouvoir de modifier le cours des projets dont les intérêts économiques semblent incontestables et déterminants quoi qu'en disent ou en pensent les citoyens. Enfin, deux participants se trouvent rassurés et limitent leur rôle à celui de veilleurs devant s'assurer que les mesures de précaution annoncées seront mises de l'avant, soit que les engagements pris par le promoteur ou les conditions mises de l'avant par le BAPE seront respectés.

Pour que les citoyennes et citoyens puissent obtenir davantage d'informations sur un projet industriel en développement, par l'entremise d'audiences publiques sur l'environnement, il est de leur responsabilité de se mobiliser pour que le gouvernement mandate le BAPE dans le dossier. Avant qu'il puisse y avoir mobilisation, les citoyens se doivent de reconnaître un risque potentiel pour leur santé. Toutefois, pour la majorité des citoyens rencontrés, les audiences publiques correspondent au moment où ils ont pris conscience du problème et des risques. C'est alors à ce moment, qu'ils ont été en mesure de demander et d'accéder à plus d'informations.

*« C'est au BAPE qu'on a su. Quand on a pris conscience qu'il y avait agrandissement, on a demandé un BAPE. » (Christian)*

*« [...] c'est lorsque j'ai assisté au BAPE que j'ai pris conscience de l'ampleur, parce qu'on ne survole pas le site, on le sentait, mais moi je ne survolais pas. » (Sophie)*

Alors que le BAPE tente d'informer la population, cela ne semble pas satisfaire tous les citoyennes et citoyens. Pour certains, l'information ne répond pas aux questions et préoccupations réelles qu'ils vivent. Étant donné que le promoteur présente des données qui ne semblent pas être en lien avec ce qui est vécu par les résidents, ces derniers en viennent à douter de la véracité de l'information.

*« [Le promoteur dit :] On a lu dans la littérature qu'il n'y avait pas de problèmes. [...] J'ai respiré des poussières, est-ce que vous savez ce qu'il y a dedans? La réponse [du promoteur], ça l'a été [...] : non, on n'a pas fait d'études sur les*

*poussières. Non, on n'a pas fait ça. Ah ouais? Ça serait peut-être une bonne chose de commencer. Non, parce que selon la littérature, il n'y a pas de danger. » (Danielle)*

*« Parce qu'on ne sait pas les odeurs, quand on sent. C'est quoi l'impact quand on le respire? C'est quoi l'impact que l'on a sur la santé? » (Johanne)*

Pour très peu de citoyens, l'information est perçue comme nécessaire, complète et satisfaisante.

*« Il y avait vraiment des données, des scientifiques, [le promoteur] qui était là, il y avait des gens qui avaient déposé des mémoires, j'avais pu en lire quelques-uns ou je les entendais. J'entendais les commentaires des spécialistes. » (Sophie)*

## **5.2. Le rapport de force**

La présence, l'absence et la disposition physique des différents acteurs sociaux dans les audiences publiques entraînent chez les citoyennes et citoyens une perception d'iniquité dans le rapport de force entre eux et le promoteur. Certains expriment clairement que « c'est un rapport de force qui est totalement inégal » (Danielle). D'autres utilisent des métaphores pour exprimer la même chose.

*« Parce qu'on s'entend, c'est David contre Goliath. » (Johanne)*

*« Un cirque. Le monde est là, ils chialent. Ils les écoutent, ils prennent une décision. [...] Le monde va là, ils ont des bonnes idées, mais je ne sais pas, c'est gros en avant. C'est du gros argent. » (Jean)*

En plus de percevoir une iniquité du rapport de force à l'égard du promoteur, les citoyens remettent en cause la pertinence même du processus des audiences publiques et l'indépendance effective du BAPE. Cette perception d'un rapport de force inégal est ainsi accentuée par la non-reconnaissance ou l'absence de suivi des recommandations du BAPE par le gouvernement. Pour les citoyennes et citoyens, le BAPE devient donc une organisation futile, voire inutile. À leurs yeux, le gouvernement se sert du BAPE pour se donner bonne conscience et témoigner d'un effort de consultation de la population. Chez les participants, le discours entre deux partenaires d'un même couple, interviewés à des moments différents, montre que ce sentiment est cristallisé.

*« Moi je trouve que le BAPE [...], c'est comme un chemin détourné que leur gouvernement a fait acte, [...] des dirigeants du gouvernement disent : On va mandater une société qui va nous faire une recommandation après avoir étudié de long en large toutes les avenues qui sont proposées. [...] En bout de ligne, la décision finale vient du gouvernement. » (Michel)*

*« J'ai l'impression que c'est de l'argent gaspillé. Je ne vois pas de changements, [...] ils sont toujours en train de se rallonger. C'est politique point à la ligne. » (Michelle)*

Pour quelques citoyens, les acteurs sociaux en position de pouvoir et pour lesquels les citoyens accordent, avant les audiences publiques, le statut d'alliés (par exemple : les maires) émettent un discours contradictoire qui a pour effet de miner la confiance qu'ils peuvent leur prêter. Ce discours les discrédite et est

interprété par les citoyens comme la perte d'un allié et l'ajout d'un autre atout pour le promoteur.

*« Au dernier BAPE [celui de 2003] alors qu'il y avait la présentation des quatre maires des quatre municipalités qui étaient contre le projet d'agrandissement du dépotoir, [ils ont dit] que s'ils avaient des redevances, ils reconsidéreraient leur position. » (Christian)*

### **5.3. L'engagement collectif**

La tenue des audiences publiques sur l'environnement est perçue de façon positive chez les citoyens en raison de la mobilisation qui a lieu dans le quartier. Cet engagement collectif présente des avantages subséquents lorsque les citoyens peuvent capitaliser sur de petites victoires (par exemple : le changement de type d'activités industrielles par le promoteur) ce qui permet de garder à l'esprit l'importance de maintenir les activités de groupes de citoyens. Pour d'autres, le fait de participer aux audiences publiques est une façon de faire son devoir citoyen et de participer avec les autres membres de la communauté.

*« Tout le monde a le droit de faire un mémoire. On a demandé aux enfants d'écrire une histoire, [leur] histoire. » (Laurence)*

*« Je sais qu'il y a bien des choses qui ne se seraient pas faites, si le comité des citoyens n'avait pas tenu son bout, s'il n'avait pas montré qu'ils étaient là. » (Claire)*



*« Donc, quand [mon père] va au BAPE, il allait là comme un devoir citoyen. »*  
(Sophie)

#### **5.4. Le désengagement collectif**

Pour les résidents impliqués depuis plusieurs années et qui ont participé à plusieurs audiences publiques, le fait de ne pas réussir à se faire entendre ou de percevoir des gains dérisoires en regard de leurs attentes et des efforts consentis engendre une remise en question de la pertinence de l'engagement collectif, de leur participation ultérieure à ces efforts, voire de la légitimité du processus des audiences publiques.

*« On a fait les audiences du BAPE [mon mari et moi] en 2003, avec les audiences du BAPE. [...] En 2005, je me suis beaucoup impliquée. J'ai fait appel au gouvernement, j'ai envoyé des courriels, j'ai fait des appels téléphoniques. Je me suis débattue comme un diable dans un océan d'eau bénite. Ça n'a rien donné, ça m'a juste occasionné des troubles. »* (Laurence)

*« Moi je suis contre ça le BAPE, je l'ai dit depuis le tout début [...] On est toujours comme un peu perdant. Il faut juste amenuiser les effets néfastes puis ils paraissent bien dans le prochain [BAPE]. Comme de fait les trois derniers BAPE, c'est ça que ça a démontré. On n'a plus d'arguments quand on va là. »*  
(Laurent)

*« Le premier [BAPE] m'avait trop déçu. Vraiment cela a été vraiment très prenant. [...] Ça m'avait vraiment affectée. [...] Je ne crois pas aller au [prochain]*

*BAPE c'est peut-être peine perdue, ce n'est peut-être pas correct ma réflexion, mais c'est ainsi. » (Sophie)*

## **6. Discussion**

Les résultats montrent que les citoyennes et citoyens ont plusieurs attentes quant au processus des audiences publiques sur l'environnement. Parmi ces attentes, ils espèrent, par leur mobilisation, être en mesure de contrecarrer le développement industriel qui se trouve à l'étude. L'expérience vécue et recueillie expose plutôt que les activités du BAPE répondent au mandat d'information des populations concernées tout en permettant aux citoyens de montrer leur désaccord face à la situation.

L'écart entre les attentes et l'expérience vécue est tout de même perçu comme une iniquité où les citoyens considèrent ne pas être en mesure d'exposer leur point de vue et d'avoir le même rapport de force que les autres acteurs présents aux audiences. Cette perception entraîne donc un certain désengagement collectif des citoyennes et citoyens en lien avec leurs expériences des audiences publiques. L'abandon d'activités collectives permet de justifier, en partie, le recours à d'autres modalités d'ajustement qui ont été identifiées pour les résidentes et résidents dans le cadre de l'étude initiale (Rioux et Aurousseau, 2011). Ces actions d'ajustement répertoriées présentent un caractère plus individuel ce qui permet, pour les citoyens, un certain contournement de

l'absence de résultats effectifs et de retombées positives de la tenue des audiences publiques.

Parmi toutes les stratégies inventoriées pour les citoyens rencontrés, nous retrouvons l'engagement sociopolitique individuel, que nous qualifions d'engagement citoyen et qui compense d'une certaine manière la participation à des actions collectives. Nous classons dans l'engagement citoyen, les modalités de régulation telles que les plaintes qui permettent aux citoyennes et citoyens de prendre position sans toutefois s'engager auprès d'autres membres de la collectivité. Le choix de faire des plaintes permet aux citoyens de participer individuellement aux actions menées et ainsi collaborer indirectement aux engagements collectifs. En ce sens, les données au sujet des plaintes sont compilées et peuvent être utilisées dans le cadre d'éventuelles audiences publiques ou d'actions menées par des citoyens plus militants. Par ailleurs, la recherche et l'offre de soutien social auprès des membres de la famille, des amis et des voisins amènent une participation collective sans que celle-ci ne s'inscrive dans un rapport sociopolitique. Des résidents qui ne revendiquent pas un statut « citoyen » ou qui ont suivi de façon plus passive les audiences publiques sont ainsi actifs dans des modalités de régulation sociales sans nécessairement y percevoir leur implication sociale.

Au final, une grande majorité des résidents optent pour une réorganisation de leur milieu de vie (par exemple : installation d'air conditionné ou d'échangeur

d'air) alors que d'autres décident de changer leurs comportements en préconisant une meilleure gestion des déchets par la mise en place de compostage ou par une certification familiale « enviro-conforme ».

## **7. Conclusion**

Pour conclure, l'écart entre les attentes des citoyennes et citoyens qui participent à des audiences publiques et les effets perçus sur la conduite des projets soumis à la consultation suscite la perception d'iniquités dans le rapport de place avec les autres acteurs sociaux. Cette impression a conduit les participantes et participants de notre projet de recherche à se distancer des modalités de régulation collectives au profit de modalités plus individuelles dont les effets sur le bien-être ou la qualité de vie sont plus directement liés aux efforts consentis. Ces actions individuelles démontrent tout de même une participation indirecte et plus ou moins consciente, à des efforts collectifs. Ces données ne ressortent pas des extraits évoquant les audiences du BAPE, mais pourraient dans l'éventualité de nouvelles audiences servir un intérêt collectif. C'est le cas, notamment, du recours fréquent aux plaintes individuelles formulées lorsque des odeurs ou d'autres perturbations environnementales semblent associées à la proximité du LET. Ces données compilées pourraient aisément être mobilisées par d'autres citoyens, membres de la famille, amis ou voisins qui tiennent toujours le flambeau de l'action collective ou pourraient le prendre si le contexte s'y prêtait.

## Bibliographie

Bateson, Gregory. 1977. *Vers une écologie de l'esprit (Tome 1)*, Paris, Seuil, 285 p.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2012. «BAPE». En ligne. <[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)>. Consulté le 3 mars 2012

Cormier, Solange. 2008. *La communication et la gestion*. Collection «Gestion», Québec, 247 p.

Crozier, Michel et Erhard Friedberg. 1981. *L'acteur et le système les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 436 p.

Edelstein, Michael R. 2004. *Contaminated communities : coping with residential toxic exposure*, Boulder, Colorado, Westview Press, 351 p.

Elliott, Susan et coll. 1997. «"It's not because you like it any better...": Residents' reappraisal of a landfill site». *Journal of environmental psychology*, vol. 17, no 3, p. 229-241.

Elliott, Susan. J. et Jessica McClure. 2009. «"There's just hope that no one's health is at risk": residents' reappraisal of a landfill siting ». *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 52, no 2, p. 237-255.

Elliott, Susan. J. et coll. 1993. «Modelling psychosocial effects of exposure to solid waste facilities». *Social science & medicine*, vol. 37, no 6, p. 791-804.

Fischer, Gustave-Nicolas. 2009. *Psychologie de la santé et environnement : facteurs de risque et prévention*, Paris, Dunod, 146 p.

Gouvernement du Québec (2012). *Loi sur le développement durable. L.R.Q., chapitre D-8.1.1*. Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs

Grossman, Emiliano. 2010. *Dictionnaire des politiques publiques*. Sous la direction de Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravine, Paris, Presses de Sciences Po, 776 p.

Major, Marie-Ève et Nicole Vézina. 2011. «Élaboration d'un cadre de référence pour l'étude des stratégies : analyse de l'activité et étude de cas multiples dans deux usines de crabe». *Pistes, Perspectives Interdisciplinaires sur le Travail et la Santé*, vol. 13, no 2. En ligne. <<http://www.pistes.uqam.ca/v13n2/articles/v13n2a9.htm>>.

Marc, Edmond, et Dominique Picard. 2008. *Relations et communications interpersonnelles*, Paris, Dunod, 126 p.

Mongeau, Pierre, et Jacques Tremblay. 2002. *Survivre la dynamique de l'inconfort*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 142 p.

Okeke, Christian Uzo, et Audrey Armour. 2000. «Post-landfill siting perceptions of nearby residents: A case study of Halton landfill». *Applied geography*, vol. 20, no 2, p. 137-154.

Orgogozo, Isabelle. 1988. *Les paradoxes de la communication à l'écoute des différences*, Paris, Éditions d'Organisation, 126 p.

Page, Lisa A., Keith J. Petrie et Simon C. Wessely. 2006. «Psychosocial responses to environmental incidents: A review and a proposed typology». *Journal of Psychosomatic Research*, vol. 60, no 4, p. 413-422.

Plante, Pierre, Lucie Dumas et André Plante (2010). *Sémato. Logiciel d'analyse sémantique des documents textuels*. En ligne. <<http://semato.uqam.ca>>.

Rioux, Richard, et Chantal Arousseau (2011). *Bien-être et qualité de vie des résidents demeurant à proximité du lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachenaie*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 126 p.

Selye, Hans. 1975. *Le stress de la vie : le problème de l'adaptation*, Paris, Gallimard, 425 p.

Wakefield, Sarah, et Susan J. Elliott. 2000. «Environmental risk perception and well-being: effects of the landfill siting process in two southern Ontario communities». *Social science & medicine*, vol. 50, no 7-8, p. 1139-1154.